



Des faits et des questions : LES ADMINISTRATEURS DE BCB

Qu'est-ce que BOWLS Canada Boulingrin?

1. BOWLS Canada Boulingrin (BCB) est l'organisme de sport qui régit le boulingrin au Canada.

Quelle est la structure du conseil d'administration de BCB?

2. Conformément aux Règlements administratifs de BCB, le conseil d'administration est composé d'au moins sept administrateurs et d'un maximum de 10 administrateurs.

Quelles sont les responsabilités d'un administrateur?

3. Le conseil d'administration de BCB a pour responsabilité de définir les orientations, d'établir les politiques et de superviser les activités de l'organisation. Plus précisément :
 - défendre l'énoncé de mission;
 - lire et comprendre les états financiers et aider d'autres façons le conseil à s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires;
 - assister aux réunions du conseil d'administration et participer activement à la prise des décisions;
 - faire partager votre domaine d'expertise avec le conseil d'administration;
 - défendre l'organisation; utiliser vos relations pour la promouvoir de manière appropriée dans le cadre de votre profession;
 - obtenir divers moyens de soutien pour l'organisation, comme des commandites, des annonceurs, des membres, des exposants, des conférenciers, etc.;
 - respecter les responsabilités d'attention, de conformité et de loyauté à l'égard de l'organisation;
 - participer à des évaluations régulières visant à améliorer le rendement du conseil d'administration;
 - participer à des activités de planification stratégique;
 - hiérarchiser et surveiller les programmes et les services;

- nommer le directeur général, examiner son rendement et assurer une orientation, s’il y a lieu, en accord avec la description de poste de directeur général;
- faire équipe avec le directeur général pour remplir la mission;
- travailler pour créer un nouveau leadership et recommander de possibles administrateurs au comité des mises en candidature;
- éviter les conflits d’intérêts;
- participer aux conférences et aux réunions de l’organisation.

Combien de temps faut-il consacrer à cette fonction?

4. Le conseil d’administration de BCB se réunit en moyenne neuf fois par année. De plus, du travail en comité pourrait être exigé. Le temps nécessaire pour assumer les fonctions d’administrateur devrait être de huit à 10 heures par mois.

Quelle est la durée du mandat?

5. Le mandat des administrateurs a une durée de deux ans ou jusqu’à la nomination d’un successeur. Les administrateurs peuvent être réélus; toutefois, le nombre maximal de mandats successifs est de trois.

Qui est admissible au poste d’administrateur de BCB?

6. Les critères à respecter pour être élu administrateur sont les suivants:
 - a) avoir 18 ans ou plus;
 - b) être habilité par la loi à contracter;
 - c) ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal au Canada ou à l’étranger;
 - d) ne pas avoir le statut de failli;
 - e) posséder au moins une des compétences et caractéristiques prévues à la section 8.

Comment les administrateurs seront-ils sélectionnés?

7. Les administrateurs seront élus conformément aux Règlements administratifs de BCB, soit par les représentants officiels des membres (associations provinciales de bowling) lors de l’assemblée générale annuelle. Les membres sont des associations provinciales.

Quelles personnes sont qualifiées pour occuper un poste d’administrateur?

8. Les administrateurs doivent posséder une majorité des qualités générales suivantes ainsi que plus d’une des compétences particulières suivantes.

Qualités générales

- Connaissances sur les sports ou le bowling
- Sens des affaires
- Expérience au sein d'un conseil d'administration
- Élaboration de politiques
- Esprit d'équipe
- Expérience en réflexion stratégique
- Expérience en gestion des risques
- Comportement éthique et basé sur des valeurs
- Représentatif des membres
- Engagement et capacité

Compétences particulières

- Leadership
- Relations gouvernementales
- Fonds pour le développement
- Comptabilité et finances
- Juridique
- Gestion du changement stratégique
- Gestion des ressources humaines
- Marketing et communications
- Entrepreneuriat
- Point de vue international sur le sport
- Capital politique

Comment présenter sa candidature pour devenir administrateur?

9. Un comité des mises en candidature sera formé par le conseil d'administration.
10. Le comité des mises en candidature lancera un appel de candidatures pour pourvoir les postes d'administrateur chaque année, 90 jours avant l'assemblée générale annuelle.
11. Toutes les personnes qui souhaitent obtenir un poste d'administrateur, y compris les administrateurs actuels, doivent présenter leur candidature, processus qui comprend la présentation d'un formulaire de candidature ainsi que des documents à l'appui avant la date limite.
12. Lorsque toutes les candidatures auront été reçues, le comité des mises en candidature présélectionnera des candidats et procédera à une vérification des qualifications, des compétences et des qualités exigées ainsi que de possibles conflits d'intérêts du candidat ou de tout autre aspect qui pourrait empêcher un candidat d'assumer adéquatement ses responsabilités d'administrateur.
13. Le comité des mises en candidature, sur vote majoritaire, présentera aux membres une liste des candidats qu'il a retenus avant l'élection des administrateurs.

Quelles informations seront exigées pour la présentation d'une candidature?

14. Les candidats doivent remplir et signer le formulaire de candidature et le faire parvenir au comité des mises en candidature; les candidats doivent également transmettre leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention. Les candidats peuvent également présenter ce qui suit :

- une plateforme de campagne décrivant ce qu'ils souhaitent accomplir pour favoriser l'atteinte des objectifs de BCB – le contenu et les informations de ce document seront choisis au gré des candidats;
- une photographie de leur visage; • une biographie (300 mots tout au plus);
- une vidéo les présentant ou décrivant leur plateforme (30 secondes tout au plus);
- des témoignages d'autres organisations ou d'autres personnes.

15. Lorsque le comité des mises en candidature a présélectionné des candidats, un processus de vérification est entrepris. Ce processus comprend un examen des qualifications du candidat et le repérage de tout conflit d'intérêts ou de tout autre aspect qui empêcherait le candidat d'assumer adéquatement ses responsabilités d'administrateur.

16. Dans le cadre de ce processus de vérification, les candidats présélectionnés seront tenus de se soumettre à une vérification de casier judiciaire.

Quelle est la date limite pour la présentation des candidatures?

17. Les candidatures peuvent être présentées par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes :

Comité des mises en candidature de BCB

2451 Riverside Drive, c/o House of Sport, Ottawa (ON) K1H 7X7

office@bowlscanada.com

Les candidatures doivent être reçues avant 16 h (HE) **30 jours avant l'assemblée générale annuelle.**